

MON MÉMO SANITAIRE POUR L'ALPAGE

Réglementation, maladies analysées et coût



SOMMAIRE

I. Rappels sur les 4 principales maladies et conseils sanitaires :

- A - IBR
- B - BVD
- C - Besnoitiose
- D - Brucellose

II. Procédures proposées par le GDS

- A - Quoi faire et quand ?
- B - Organisation
- C - Le retro planning
- D - Le remboursement

III. Contacts

L'ALPAGE COLLECTIF, PÉRIODE SANITAIRE À RISQUE

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, UN ANIMAL NE PEUT TRANSHUMER QUE S'IL EST CORRECTEMENT IDENTIFIÉ ET ISSU D'UN CHEPTEL QUALIFIÉ

- Respecter les conditions prévues par la réglementation vis-à-vis de la tuberculose, de la leucose et de la brucellose.
- Pour transhumer, chaque bovins doit être accompagné d'un passeport et de l'ASDA en cours de validité.
- Notifier les mouvements des animaux

POUR L'IBR

Pour être indemne en IBR, un alpage ne doit accueillir que des animaux provenant d'exploitations indemnes. Il faut donc être attentif à la présence de la mention sur les ASDA et contacter le GDS en cas de doute

POUR LA BESNOITIOSE

Les bovins peuvent être porteurs du pathogène sans présenter aucun symptôme de la maladie. Les alpages sont des lieux propices à la propagation de cette maladie, il est donc important de ne pas monter d'animaux porteurs. Seule une analyse avant la montée peut permettre de détecter l'infection

POUR LA BVD

Ce sont principalement les bovins IPI qui propagent le virus au sein d'un troupeau ou d'un alpage. Il est donc important de garantir « Non IPI » les bovins qui transhument. Etant donné qu'un IPI naît suite à une contamination pendant la gestation, si des vaches ou des génisses gestantes, non vaccinées, sont mélangées en alpage, le risque de formation d'IPI est accru. Une prise de sang de tous les bovins avant la montée en alpage permet de détecter les bovins porteurs du virus.



“ La mise en alpage nécessite de la préparation, de la rigueur et une certaine vigilance afin d’optimiser cette période plein air et de prévenir tout accident sanitaire. ”

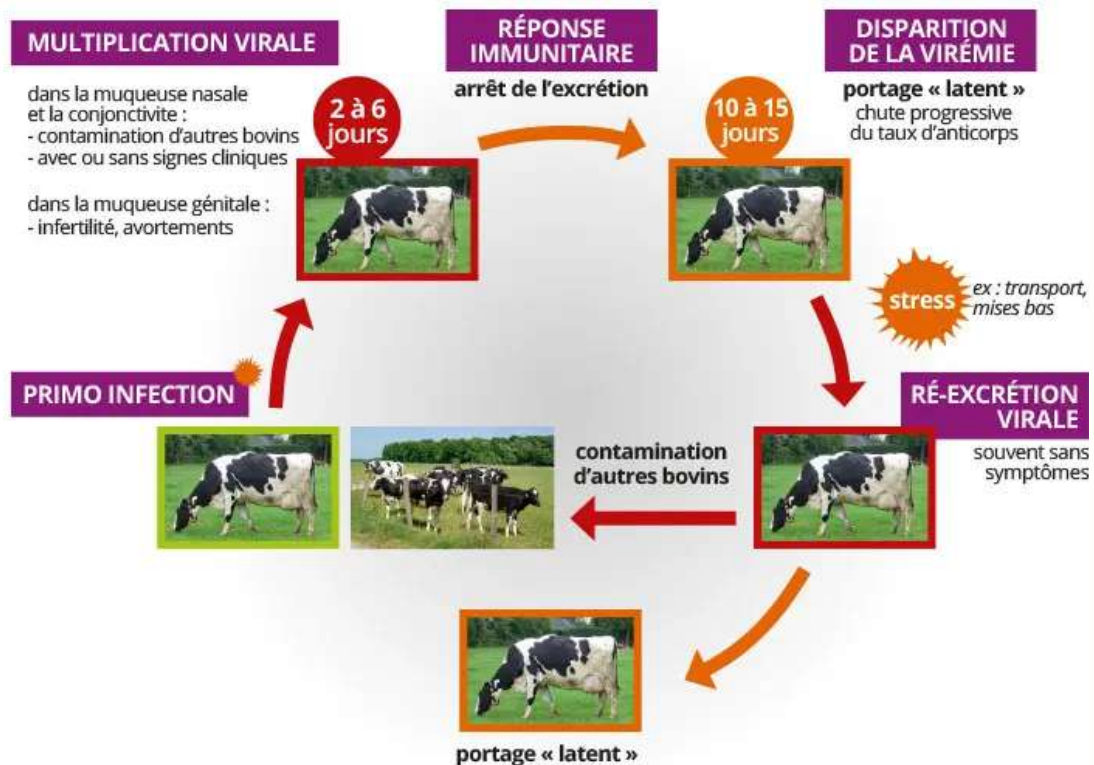
I. RAPPELS SUR LES 4 PRINCIPALES MALADIES

A- L'IBR

L'IBR (Rhinotrachéite Infectieuse Bovine) est une maladie qui se manifeste par des épidémies d'infections pulmonaires. Elle est due à un herpes-virus qui n'atteint que les bovins : le Bov-HV1. Chez les animaux infectés, ce virus est également responsable d'avortements et d'infécondité. La plupart des animaux infectés n'auront pas de signes visibles de la maladie après avoir été infectés, mais ils ne se débarrassent jamais complètement du virus et deviennent des "porteurs sains". Ils peuvent redevenir contagieux en cas de stress important ou si l'immunité devient insuffisante : vêlage, traitement aux corticoïdes, mais surtout transport, stress...

LA RHINOTRACHEITE INFECTIEUSE BOVINE - IBR

Les étapes de l'infection



POUR L'ALPAGE

Suite au dernier Arrêté ministériel, datant du 31 mai 2016, il est désormais interdit de monter en alpage des bovins positifs et/ou vaccinés. Pour aller plus loin, il est même interdit que des cheptels sans la qualification « Indemne IBR » ne montent en alpage.

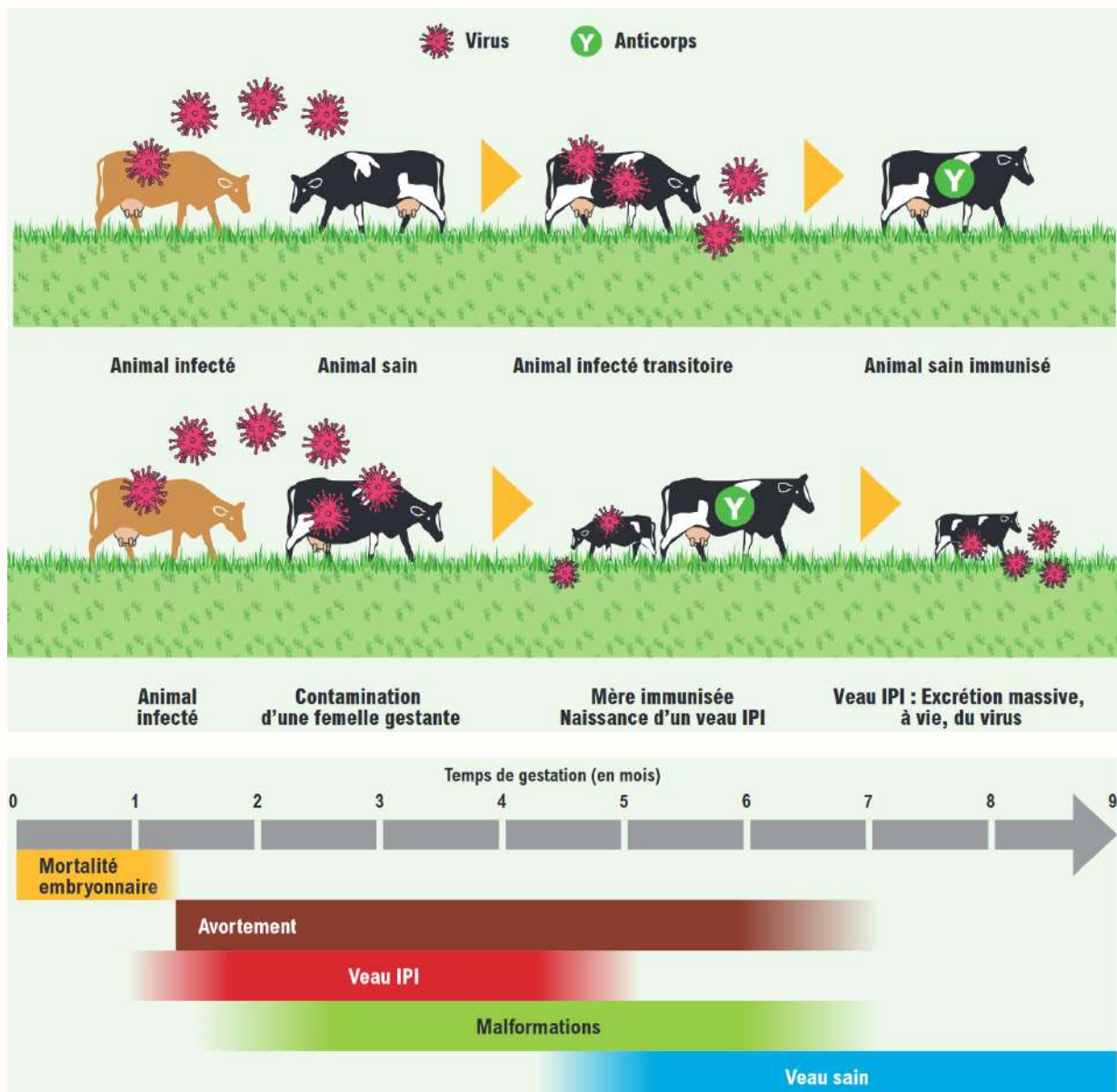
I. RAPPELS SUR LES 4 PRINCIPALES MALADIES

B - LA BVD

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) est un virus répandu dans notre département qui se transmet lors de contacts entre bovins. Un bovin IPI est une forte source de contamination. Les conséquences d'une circulation virale de BVD peuvent être graves, surtout si des bovins sont en gestation.

SOURCE : GDS EURE

LA BVD : COMMENT ÇA MARCHE ?



POUR L'ALPAGE

- Tous les bovins devraient être a minima « garantis non-IPI ».
- Conseil du GDS : Faire une prise de sang avant la mise à l'herbe des animaux ou dans les 21 à 14 jours avant la montée à l'alpage afin de faire une analyse PCR. Cette analyse permettra ensuite de garantir les bovins « non - IPI », si cela n'est pas encore fait. La garantie est valable toute la vie de l'animal. Attention, la garantie « non-IPI » ne présage pas d'une virémie transitoire.
- La vaccination des femelles gestantes avant la mise à la reproduction est un moyen de protéger le fœtus contre une formation d'IPI.
- Les éleveurs adhérents dont le cheptel est touché par la maladie, peuvent bénéficier d'un plan BVD (aides technique et financière du GDS).

I. RAPPELS SUR LES 4 PRINCIPALES MALADIES

C - LA BESNOITIOSE

La besnoitiose est une maladie émergente, non réglementée, en forte progression en France, en Rhône-Alpes et dans l'Isère. Elle arrive dans de nouveaux secteurs par le biais des achats ou des mélanges de bovins. Cette maladie est due à un parasite microscopique de la famille des coccidies, transmis de bovin à bovin par des piqures d'insectes (taons, stomoxes) ou des aiguilles à usage multiple.

Seule une partie des animaux contaminés exprime des signes cliniques. La maladie se manifeste alors **une semaine après la contamination**. Dans ce cas, elle s'exprime en **trois phases successives** :

1 / LA PHASE FÉBRILE (3 - 10 JOURS)

- L'animal s'isole et ne mange plus
- Larmolement
- Jetage (écoulement clair)
- Peau chaude et douloureuse
- Animal essoufflé
- Fièvre (40-41°C)
- Diagnostic différentiel difficile : FCO, coryza gangréneux, bronchopneumonies...

“ Les tests sérologiques sont encore négatifs ”



2 / LA PHASE DES OEDEMES (1-2 SEMAINES)

- OEdèmes (tête - membres)
- Température normale
- Déplacement difficile
- Toutes les régions du corps peuvent être atteintes
- Hypertrophie testiculaire

“ Les tests sérologiques sont encore négatifs ”



3 / LA PHASE DE DEPILATION-SCLERODERMIE (À PARTIR DE 6 SEMAINES APRÈS LE DÉBUT DE LA MALADIE)

- Épaississement cutané durable (peau d'éléphant)
- Crevasses aux articulations (surinfections fréquentes)
- Dépilations diffuses
- Amaigrissement : non-valeur économique, peut aboutir à la mort de l'animal ou l'euthanasie
- Apparition possible de kystes sur la sclère oculaire (blanc de l'oeil)
- Absence de démangeaisons

“ Les tests sérologiques sont positifs ”



P. Jacquiet

POUR L'ALPAGE

- Les bovins peuvent être porteurs de la maladie mais ne présenter aucun symptôme ; seule une analyse sérologique peut permettre de détecter l'infection.
- Le GDS vous conseille de faire une prise de sang avant la mise à l'herbe ou 21 à 14 jours avant la montée à l'alpage et de tester également à la descente.
- Les éleveurs dont le cheptel est touché par la maladie, peuvent bénéficier d'un plan besnoitiose (aides technique/financière du GDS).
- **Il n'existe aucun traitement contre la besnoitiose, le seul moyen de se prémunir est de ne pas entrer des bovins positifs sur l'exploitation.**

I. RAPPELS SUR LES 4 PRINCIPALES MALADIES

D - LA BRUCELLOSE

La brucellose est une maladie infectieuse commune à de nombreuses espèces animales et à l'Homme. Elle est due à des bactéries du genre *Brucella*. C'est à la fois une zoonose (maladie se transmettant de l'animal à l'homme lors de la manipulation de matériel contaminé ou par contact avec des animaux contaminés grave pour l'Homme à déclaration obligatoire) et une maladie contagieuse pour les animaux d'élevage ayant un impact économique important (pertes de production et entraves aux échanges commerciaux).

Chez les animaux, les symptômes sont souvent discrets. Cependant, elle donne lieu à des avortements ou à un échec de la reproduction.

La faune sauvage peut représenter un réservoir pour ces bactéries et contaminer ensuite les bovins. L'alpage du Bargy en Haute-savoie en est un exemple :

Brucellose en Haute-Savoie : un troupeau de 235 bovins abattu

Suite à la découverte d'un cas de brucellose dans une exploitation laitière de Saint-Laurent, en Haute-Savoie, 235 bovins ont été abattus. La forte mobilisation pour épargner le troupeau n'a pas suffi.

POUR L'ALPAGE

- Pour prévenir tous risques d'une infection silencieuse, le GDS vous propose de faire des analyses brucellose en descente d'alpage.
-



II. PROCÉDURES

A - QUOI FAIRE ET QUAND ?

Les analyses demandées :

- Montée en alpage : BVD et Besnoitiose
- Descente en alpage : Besnoitiose et Brucellose

MONTÉE	COÛT/BOVIN
BVD	3.80 €
BESNOITIOSE	4.20 €
AIDE DU GDS	-1.00 €
AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	-50 %
COÛT TOTAL/BOVIN	3.00 €

DESCENTE	COÛT/BOVIN
BRUCELLOSE	100 % GDS
BESNOITIOSE	4.20 €
AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	-29 %
COÛT TOTAL/BOVIN	3.00 €

IMPORTANT

- **Seuls les éleveurs isérois et adhérents au GDS peuvent bénéficier des aides**

B - ORGANISATION

Pour vous faciliter la gestion et l'organisation avant la montée et la descente d'alpage, le GDS vous propose de vous fournir des DAP (Document d'Accompagnement des Prélèvements). C'est-à-dire, des étiquettes à coller sur les tubes de sang.

De cette façon, le vétérinaire saura exactement quels bovins prélever, les analyses demandées seront déjà renseignées et le laboratoire pourra enregistrer automatiquement les résultats des analyses.

Ainsi, le GDS sera en mesure, par la suite, de vous fournir des garanties « Non-IPI », pour tous vos bovins ayant des analyses enregistrées.

Mais pour que cela fonctionne, il faut que tout le monde travaille dans l'anticipation. Vous trouverez le retro-planning et l'ordre des différentes démarches ci-après.

IMPORTANT

Seules les analyses effectuées avec un DAP bénéficieront des tarifs négociés et des aides.

C. LE RETRO-PLANNING

1. Mise à jour de la liste des participants : Le GDS envoie un courrier aux responsables des alpages pour la mise à jour de la liste de leurs participants. Il y aura également une fiche de renseignements à remplir pour connaître les dates prévisionnelles de montée et de descente et les analyses souhaitées.
2. Le GDS envoie la liste de leurs bovins aux éleveurs participants. Ils n'auront qu'à cocher les bovins qu'ils souhaitent monter à l'alpage, et retourner cette liste au GDS (mail ou courrier).
3. Le GDS imprime des DAP avec les numéros des bovins concernés et les analyses souhaitées. Les DAP sont envoyés soit au vétérinaire, soit à l'éleveur, suivant ce qui a été coché par le responsable sur la fiche de renseignements.
4. Le principe sera le même pour la descente : édition de DAP et envoi au vétérinaire.

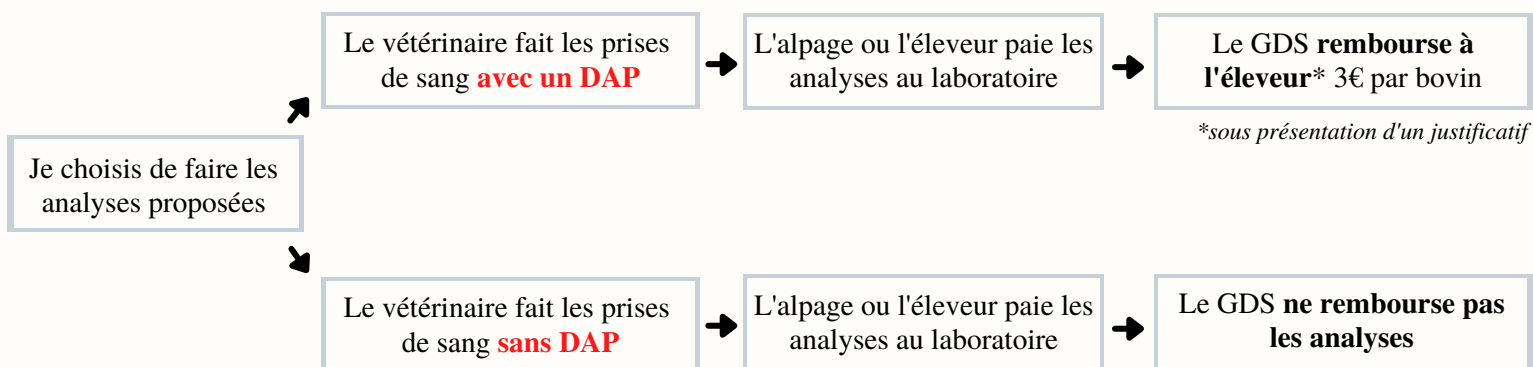
II. PROCÉDURES

D - LE REMBOURSEMENT

Comme évoqué précédemment, le GDS et le Conseil Départemental apportent une aide sur les analyses.

Le GDS remboursera les factures du laboratoire à l'alpage ou aux éleveurs (selon choix du responsable), sur présentation des justificatifs. **Il restera à votre charge 3 € / bovin.**

Cela, seulement si les analyses ont été réalisées avec des DAP !



III. CONTACTS

Pour toute question, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone : 09.74.50.85.85
- Par mail : gds38@reseaugds.com
- Par courrier : GDS de l'Isère, 145 Espace Trois Fontaines, 38140 Rives
- Le site internet : www.frgdsaura.fr (cliquez sur la carte de l'Isère)

* Pour des questions concernant l'IBR, demandez Céline.

* Pour toutes autres questions concernant l'alpage, demandez Aurore

